

Paris, le 14 septembre 2010

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le projet des Halles poursuit son cours après la décision du préfet de Paris**

Le Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris, Daniel Canepa a décidé de ne pas déférer au tribunal administratif un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du jardin des Halles accordé à l'architecte David Mangin.

La Ville se réjouit de cette dernière décision qui permet de poursuivre ce projet d'ampleur.

Bien entendu la Ville de Paris prendra en compte la récente évolution de la réglementation sur les marchés de définition et mettra fin, comme elle s'y est engagée, au marché d'aménagement du jardin des Halles, pour en engager un autre dans les bonnes formes, afin que le projet n'ait pas à pâtir de cette régularisation.

Après l'arrêté d'utilité publique pris par le Préfet le 8 juillet 2010, cette décision permet de poursuivre ce projet majeur pour le devenir de Paris et de la Métropole, qui concerne les Parisiens et les centaines de milliers d'usagers des Halles.

Après cette décision de l'Etat, qui convient que la solution proposée est la plus opératoire du point de vue de la conduite du projet et de l'intérêt des contribuables parisiens, la Ville ne peut que s'étonner de ce que le maire du 1er arrondissement souhaite engager une procédure en justice, alors qu'il avait lui-même déclaré qu'il était favorable au projet dans son ensemble dès 2009 :

« Il y a des dossiers qui transcendent les batailles politiciennes. J'ai mes opinions politiques, ma singularité, mais on ne peut plus attendre pour les Halles » in Le Parisien du 18/03/2009.

L'intérêt public du projet des Halles, qui a fait l'objet d'un vote unanime, y compris de la part de Jean-François Legaret, lors du Conseil de Paris en mars 2010, devrait en effet impliquer que l'on ne s'engage pas dans des procédures juridiques incessantes, mais au contraire que tous les efforts soient unis pour la réussite du réaménagement de ce quartier au cœur de la Métropole.

#### **Contact presse**

Krystel Lessard : 01 42 76 49 61

[service.presse@paris.fr](mailto:service.presse@paris.fr)